



Facture prescription ou pas ?

Par **charli87**, le **02/03/2015 à 09:23**

Bonjour , je viens de recevoir une facture d'eau de mon ancien logement . elle date de plus de 5 ans !
est ce qu'il y a prescription ? est ce que je dois la payer quand même ?

Par **moisse**, le **02/03/2015 à 09:49**

Bonjour,
Si la facture émane d'un service public, la prescription est de 5 ans, tandis qu'elle n'est que de 2 ans si elle est émise par une société privée.
Attention à l'existence, ou non, d'un acte interruptif de prescription.

Par **charli87**, le **02/03/2015 à 10:40**

je pense que cela proviens d'un service public (noredade)
pour être plus précis , elle date de mai 2009
merci pour votre réponse :)